



**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-9 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs et budgets relatifs au colloque annuel de la Semaine médicale de Lorraine, qui se tiendra du 18 au 23 novembre 2013, sont fixés selon les modalités en annexe.

Article 2

Le directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la Faculté de Médecine et sur le site intranet de l'Université.

Nancy, le 19 août 2013

Pierre MUTZENHARDT



Affiché à la Présidence et transmis
Au Recteur, Chancelier des Universités le

10 SEP. 2013



UNIVERSITÉ DE LORRAINE
FACULTÉ de MÉDECINE de NANCY
9, avenue de la Forêt de Haye - BP. 184
54505 Vandœuvre-les-Nancy Cedex

FACULTÉ de MÉDECINE
NANCY

DÉPARTEMENT de FORMATION PERMANENTE

Téléphone : 03.83.68.34.20 - Télécopie : 03.83.68.34.29
e-mail : medecine-dfp-contact@univ-lorraine.fr

TARIFICATION

Décision de tarification de la Semaine Médicale de Lorraine qui se déroulera du 18 au 23 novembre 2013 :

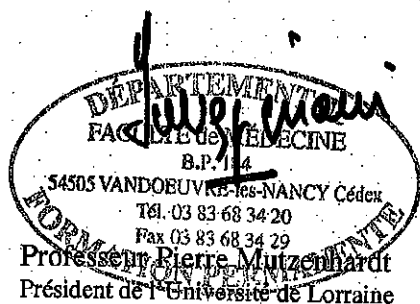
Formation entrant dans le cadre du Développement Professionnel Continu (UDL) UL n° 1989

150 euros pour une ½ journée
300 euros pour une journée
500 euros pour 2 à 3 jours
50 euros pour les médecins du travail
Demi tarif pour les retraités

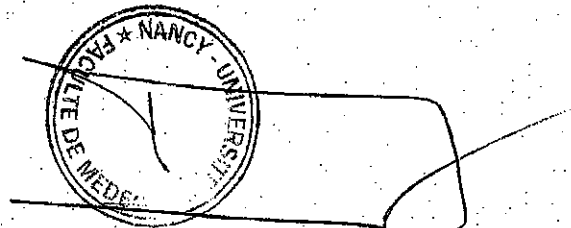
Comprenant :

- L'accueil
- La mise à disposition des locaux
- La logistique

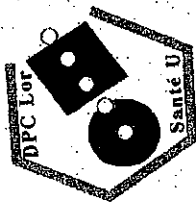
Professeur Hervé Vespignani
Responsable du Département de
Formation Permanente



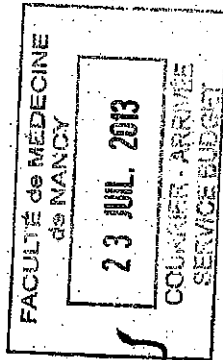
Professeur Henry Coudane
Doyen de la Faculté de Médecine



Copie : Monsieur O. Engel : Agent Comptable de l'Université de Lorraine
Copie : Monsieur PE. Jeunehomme : Directeur du Budget de l'Université de Lorraine
Copie : Madame E. Schal : Service financier : Faculté de Médecine



BUDGET prévisionnel - Semaine Médicale de Lorraine
du 18 au 23 novembre 2013



[Signature]

FACULTÉ de MÉDECINE
NANCY

DÉPENSES		RECETTES
Imprimerie	5 240,00	Inscriptions des participants
Reprographie	3 350,00	
Frais de repas	4 400,00	
Pause café	1 200,00	
Achat de fourniture	2 911,00	
Heures des aides étudiants	8 690,00	
Réservation de chambre	400,00	
Envoi de courrier par la poste	7 000,00	
Impression acte semaine médical	4 809,00	
TOTAL	38 000,00	TOTAL
		38 000,00

Professeur Hervé Vespignani
Formation Permanente

Professeur Henry Coudane
Doyen de la Faculté de Médecine

Professeur Pierre Mutzenhardt
Président de l'Université de Lorraine

